



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA MEUSE

Association loi 1901
Siège social : Place de l'école Normale
55000 BAR LE DUC

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA MEUSE

Association loi 1901
Siège social : Place de l'école Normale
55000 BAR LE DUC

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Meuse relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « *coopératives scolaires* » et les « *foyers coopératifs affiliés* » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « *siège départemental* » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « *coopératives scolaires* », les « *foyers coopératifs affiliés* » et le « *siège départemental* ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 141 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 144 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 135 sur 145 lors de l'exercice précédent) ;
- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que 23 sur les 144 coopératives scolaires et foyers coopératifs ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.



En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 4 février 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MEUSE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	251	251			Fonds propres (avant affectation)	-6 494	-33 665
Terrains					Report à nouveau	585 302	549 201
Constructions					Résultat de l'association	109 041	38 349
Installations et matériels d'activités	2 490	2 490			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	12 105	12 105			Total	687 849	553 885
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	3 150	267
Autres immobilisations financières	787		787		Provisions pour risques		
Total	15 632	14 845	787		Provisions pour charges		
					Total	3 150	267
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	603		603	397	Emprunts OCCE	28 500	34 200
Coopératives et usagers divers	1 976		1 976	4 809	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	6 385		6 385	1 797	Fournisseurs	4 927	4 180
Autres créances (dont erreurs débitrices)	15		15	4 007	Dettes fiscales et sociales		892
Trésorerie	714 115		714 115	586 637	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	545		545	341	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		4 564
Total	723 639		723 639	597 987	Produits constatés d'avance		
					Total	33 427	43 836
TOTAL	739 271	14 845	724 426	597 987	TOTAL	724 426	597 987

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MEUSE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	250 184	249 047
Ventes de produits	246 847	389 633
Prestations de service et animations	78 134	161 610
Subventions d'exploitation	179 498	222 100
Dons et Mécénat		221
Contributions financières	5 550	6 882
Autres produits	28 928	57 960
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	267	4 503
Total	789 409	1 091 955
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	171 341	245 630
Variation des stocks de fournitures à céder	-181	11
Autres achats et charges externes	409 991	692 074
Aides financières		
Impôts et taxes	8	342
Salaires	7	11 374
Charges sociales	140	2 056
Cotisations reversées	13 857	18 051
Autres charges	43 946	50 930
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	23 359	32 201
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés	3 150	267
Total	665 618	1 052 935
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	123 791	39 020
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 771	2 837
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 771	2 837
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 771	2 837
RESULTAT COURANT (I + II)	125 562	41 857
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	18 630	30 075
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	18 630	30 075
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35 151	33 584
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	35 151	33 584
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-16 521	-3 509
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	109 041	38 349
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	8 400	8 400
Bénévolat	69 383	33 990
Total	77 783	42 390
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	8 400	8 400
Personnel bénévole	69 383	33 990
Total	77 783	42 390

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA MEUSE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	724 425,70 €	597 987,34 €
Résultat de l'exercice :	109 040,81 €	38 348,89 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	144	145
dont coopératives et foyers agrégés :	141	135
dont coopératives et foyers non agrégés :	3	10
Nombre de coopérateurs :	14 040	14 447
Heures de bénévolat du siège départemental	312	312
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 211	924
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	69 383 €	33 990 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA MEUSE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	109 040,81	{ dont 17 194,36 pour le siège départemental dont 91 846,45 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	15,40	{ dont 15,40 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	{ dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	714 114,72	{ dont 36 966,37 pour le siège départemental dont 677 148,35 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		4 802,47	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	23 359,21	{ dont 0,00 pour le siège correspondant aux amortissements dont 23 359,21 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		165,67	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	809 810,27	{ dont 64 190,66 pour le siège départemental dont 783 387,21 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		5 555,94	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	700 769,46	{ dont 46 996,30 pour le siège départemental dont 691 540,76 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		4 904,54	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		651,39	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale		
Total	1,0	1,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	121	61
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	84%	42%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	141	132
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	114	113
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	12	11

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA MEUSE

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	251	251			Fonds propres (avant affectation)	-6 494	-33 665
Terrains					Résultat du siege de l'association	17 194	27 171
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	2 490	2 490			Total	10 700	-6 494
Autres immobilisations corporelles	12 105	12 105			FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	3 150	267
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	787		787		Provisions pour charges		
Total	15 632	14 845	787		Total	3 150	267
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	603		603	397	Emprunts OCCE	28 500	34 200
					Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 976		1 976	4 809	Fournisseurs	4 927	4 180
Comptes courants OCCE	6 385		6 385	1 797	Dettes fiscales et sociales		892
Autres créances	15		15	2 245	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	36 966		36 966	28 020	Autres dettes		4 564
Charges constatées d'avance	545		545	341	Produits constatés d'avance		
Total	46 490		46 490	37 609	Total	33 427	43 836
TOTAL	62 123	14 845	47 277	37 609	TOTAL	47 277	37 609

OCCE DE LA MEUSE

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	37 828	38 843
Ventes de produits	1 330	4 670
Prestations de service et animations	13 207	18 098
Subventions d'exploitation	4 000	14 374
Dons et Mécénat		221
Contributions financières	5 550	6 882
Autres produits		601
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	267	4 503
Total	62 181	88 191
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	112	1 716
Variation des stocks de fournitures à céder	-181	11
Autres achats et charges externes	27 775	32 322
Aides financières		
Impôts et taxes	8	342
Salaires	7	11 374
Charges sociales	140	2 056
Cotisations reversées	15 865	16 336
Autres charges	120	12
Dotations aux amortissements		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés	3 150	267
Total	46 996	64 435
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	15 184	23 756
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 771	2 045
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 771	2 045
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 771	2 045
RESULTAT COURANT (I + II)	16 955	25 801
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	239	1 501
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	239	1 501
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		131
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		131
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	239	1 370
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	17 194	27 171
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	8 400	8 400
Bénévolat	8 580	8 580
Total	16 980	16 980
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	8 400	8 400
Personnel bénévole	8 580	8 580
Total	16 980	16 980

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 17 194,36 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	250,80			250,80
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	2 490,00			2 490,00
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	12 104,57			12 104,57
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	14 845,37			14 845,37

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	250,80			250,80
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 490,00			2 490,00
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	12 104,57			12 104,57
Mobilier de bureau	20%				
Total		14 845,37			14 845,37

2. Immobilisations financières

Dépôts et cautionnements 787,00

3. Stocks

Fournitures administratives + activités 411,63
 Fournitures à céder 191,00
602,63

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 815,05		1 815,05
Usagers autres	161,25		161,25
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 976,30		1 976,30

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	6384,60
----------------------	---------

6. Autres créances

Divers	15,40
--------	-------

7. Trésorerie

Compte courant	3494,18
Crédit Coopératif	3,63
Livret Bleu Siège	52217,37
CME Sans Chéquier « part Siège »	-13200,00
Livret OBNI « part Siège »	-5698,17
Intérêts à recevoir	<u>149,36</u>
	36966,37

8. Charges constatées d'avance

Loyers copieur	516,17
Assurance	<u>28,88</u>
	545,05

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**1. Fonds propres**

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
CMJ Fonctionnement	266,67	3 150,00	266,67	3 150,00
Total	266,67	3 150,00	266,67	3 150,00

3. Provisions

Néant

4. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt FD OCCE	34 200.00	5 700.00	28 500.00	5 700.00	22 800.00	
Découverts bancaires						
Total	34 200.00	5 700.00	28 500.00	5 700.00	22 800.00	

5. Fournisseurs

Fournisseurs	807,92
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>4119,02</u>
	4926,94

6. Dettes fiscales et sociales

Néant

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	14 040	14 447
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,56 €	1,56 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	37 767,60	38 573,49
Cotisations versées à la Fédération	15 865,20	16 036,17
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	15 865,20	16 036,17

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ASP		7 423,74
Subventions conseil départemental		3 750,00
Subventions communes	3 200,00	3 200,00
Autres subventions	800,00	
Total	4 000,00	14 373,74
Dont versées aux coopératives		

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE

5549.64

4. Aides financières

Néant

5. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs

238,97

6. Charges exceptionnelles

Néant

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (936 € x 13T . Échéance du contrat : 12/2023)

12 480,00

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par le département de la Meuse, de locaux dépendant de l'ESPE situé place de l'école normale à Bar le Duc (environ 150 m²) pour une valeur estimée de 8 400 €.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 312 heures de travail valorisées à 8 580 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel. Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés		117
Solde total des comptes mutualisés au 31/08		432 917,85
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 771,16	2 045,31
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 771,16	2 045,31
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%